Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-11_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 9 février 2026

Rapporteur : Mme PERRIER

n°11-2026

ATTRIBUTION DE CREDITS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2026

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2321-1,
Vu le Code de l'éducation,
Considérant l'avis de la commission mixte enfance jeunesse et vie scolaire et périscolaire réunie le 20 janvier 2026,

Ayant entendu l'exposé de Madame Géraldine PERRIER, Adjointe au maire déléguée à la vie scolaire et périscolaire et à la restauration municipale,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	26	Pouvoirs	7	Votants	33	Absent	0
Voix pour	29	Voix contre		Abstentions	4		

ADOPTE les critères d'attribution des crédits scolaires aux écoles publiques et privées pour l'année 2026, tels que détaillés ci-dessus.

PRECISE que l'ensemble de ces sommes représente le crédit maximum qui peut être attribué à chaque école.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget principal 2026, au chapitre 65 au compte 65748.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Ronan KERDRAON	Didier FLAGEUL

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-11_2026-DE